

CHAUMONT le 26 janvier 2021,

**AVIS DE PUBLICITÉ RELATIF A UNE DEMANDE D'AUTORISATION
D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT) DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

(conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui dispose que tout titre permettant à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique doit faire l'objet d'une publicité et d'une mise en concurrence).

Une demande d'A.O.T. a été déposée à la Ville de CHAUMONT le 15 décembre 2020, relative à une vente ambulante de petite restauration sur un parking de la Rochotte (à hauteur du n°32 - derrière la pharmacie) selon le plan ci-annexé.

L'activité envisagée consiste à vendre des hamburgers, kebabs et sandwichs; il s'agit d'une vente ambulante dans un foodtruck sans aucune installation sur le DP.

Les conditions d'occupation du domaine public communal (DPC) sont les suivantes :

- L'occupation est précaire, révoquant et strictement personnelle; elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location,
- L'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans l'A.O.T.
- La vente est autorisée pour une durée d'un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre)
- L'autorisation n'est pas constitutive de droits réels
- Toute modification de l'occupation sera soumise au préalable à l'accord de la ville de Chaumont
- La redevance annuelle relative à l'occupation du domaine public est fixée annuellement par délibération du conseil municipal

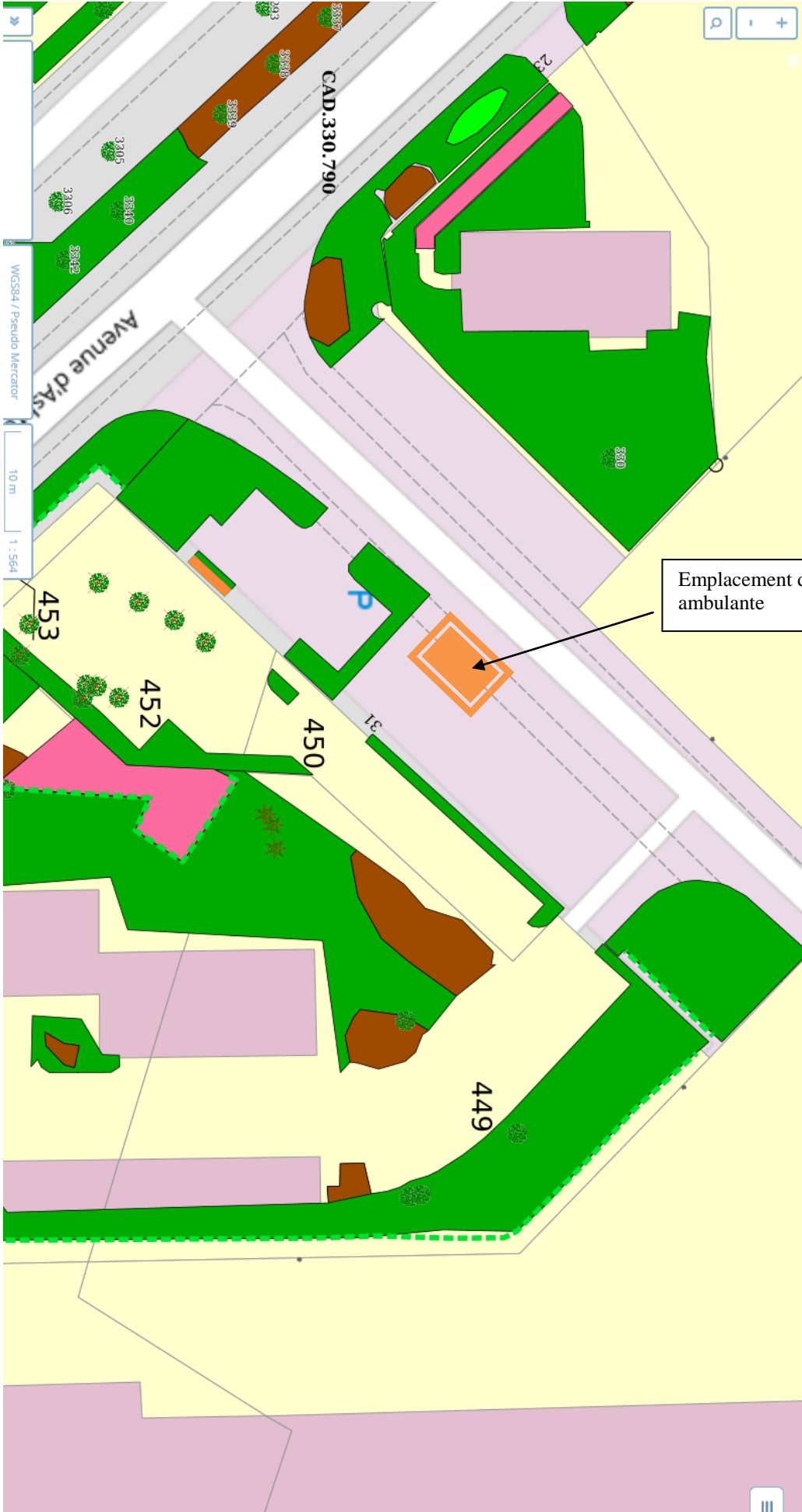
Cette demande constitue une manifestation d'intérêt spontanée, conformément à l'article L;2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer un dossier complet de demande d'AOT avant le 20 février 2021 - 18h00 auprès de la Ville de Chaumont par courrier recommandé ou courrier électronique aux adresses suivantes :

Adresse postale : Direction de la Sécurité et de la Réglementation - Pôle occupation du domaine public et réglementation commerciale - Hôtel de ville - 52012 CHAUMONT Cedex

Adresse électronique : economie@ville-chaumont.fr ou pmoucheroud@agglo-chaumont.fr ☎ 03.25.02.67.00

Annexe : 1 plan de la parcelle concernée



Emplacement destiné à la vente ambulante